AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS PROVISOIRES

UNION BANCAIRE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE -UBCI-

Siège social : 139 , Avenue de la Liberté - Tunis

L'UNION BANCAIRE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE -UBCI- publie ci-dessous, ses états financiers provisoires arrêtés au 31 Décembre 2003 accompagnés de l'avis du Commissaire Aux Comptes Mr. Noureddine HAJJI sur les résultats provisoires .

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2003 (Unité : en milliers de Dinars)

	Note	31 décembre 2003	31 décembre 2002
ACTIF			
Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP & TGT	1	33 116	34 842
Créances sur les établissements bancaires et financiers	2	139 143	81 241
Créances sur la clientèle	3	756 465	767 474*
Portefeuille-titres commercial	4	17 837	20 449
Portefeuille d'investissement	5	28 821	26 740
Valeurs immobilisées	6	31 508	32 015
Autres actifs	7	25 980	33 185*
TOTAL ACTIF		1 032 870	995 946
PASSIF			
Banque centrale et Centre de chèques postaux		-	3 900
Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	8	44 173	102 271
Dépôts et avoirs de la clientèle	9	695 491	612 051
Emprunts et ressources spéciales	10	102 544	92 044*
Autres passifs	11	37 707	37 311
TOTAL PASSIF		879 915	847 577
CAPITAUX PROPRES			
Capital		35 000	35 000
Réserves		106 844	106 235
Résultat reporté		4	13
Résultat de l'exercice		11 107	7 121
TOTAL CAPITAUX PROPRES	12	152 955	148 369
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES		1032 870	995 946
* DONNEES RETRAITEES POUR LES BESOINS DE LA COMPARABILITE			

ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2003

(Unité : en milliers de Dinars)

	Notes	31 décembre 2003	31 décembre 2002
PASSIFS EVENTUELS			
Cautions, avals et autres garanties données	13	177 023	208 910
Crédits documentaires	14	61 430	60 472
TOTAL DES PASSIFS EVENTUELS		238 453	269 382
ENGAGEMENTS DONNES			
Engagements de financement en faveur de la clientèle	15	57 860	75 831
Engagements sur titres (Participations non libérées)	16	331	19
TOTAL DES ENGAGEMENTS DONNES		58 191	75 850
ENGAGEMENTS REÇUS			
Engagements de financement reçus		0	0
Garanties reçues	17	293 028	533 844
TOTAL DES ENGAGEMENTS RECUS		293 028	533 844

ETAT DE RESULTAT PERIODE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2003 (Unité : en milliers de Dinars)

	Notes	31 décembre 2003	31 décembre 2002
Produits d'exploitation bancaire			
Intérêts et revenus assimilés	18	63 647	72 944
Commissions	19	15 775	13 715
Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	20	5 127	4 936
Revenus du portefeuille d'investissement	21	336	524
Total produits d'exploitation bancaire Charges d'exploitation bancaire		84 885	92 119
Intérêts encourus et charges assimilées	22	20 725	26 668
Commissions encourues		1 014	796

Total charges d'exploitation bancaire		21 739	27 464
PRODUIT NET BANCAIRE		63 146	64 655
Dotations aux provisions et résultat de corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	23	(9 847)	(20 164)
Dotations aux provisions et résultat de corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	24	(78)	(16)
Autres produits d'exploitation		2 057	1 919
Frais de personnel		(20 812)	(19 960)
Charges générales d'exploitation	25	(11 340)	(10 855)
Dotations aux amortissements sur immobilisations		(6 425)	(6 277)
RESULTAT D'EXPLOITATION		16 701	9 302
Solde en gain provenant des autres éléments ordinaires	26	13	174
Impôts sur les sociétés		(5 607)	(2 355)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES		11 107	7 121
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		11 107	7 121

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE PERIODE DU 1^{ER} DECEMBRE AU 31 DECEMBRE 2003 (Unité : en milliers de Dinars)

	Notes	31 décembre 2003	31 décembre 2002
ACTIVITES D'EXPLOITATION			
Produits d'exploitation bancaire encaissés		77 935	81 893
Charges d'exploitation bancaire décaissées		(20 485)	(26 130)
Prêts / Remboursement de prêts aux établissements financiers		9 497	4 729
Dépôts / Retraits dépôts des autres établissements bancaires et financiers		2 064	(69)
Prêts / Remboursement prêts accordés à la clientèle		1 981	84 545
Dépôts / Retraits dépôts auprès de la clientèle		65 554	10 456
Acquisition / Cession des titres de placement		2 871	1 390
Sommes versées au personnel et créditeurs divers		(24 601)	(23 387)
Autres flux de trésorerie d'exploitation		6 604	4 150
Impôts sur les sociétés		(5 602)	(3 998)
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		115 818	133 579
ACTIVITES D'INVESTISSEMENT			
Revenus encaissés du portefeuille d'investissement		336	524
Acquisitions / Cessions du portefeuille d'investissement		(2 403)	(2 532)
Acquisitions et cessions des immobilisations		(5 824)	(7 591)
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement		(7891)	(9 599)

ACTIVITES DE FINANCEMENT

Emission / Remboursement des emprunts		14 000	(10 000)
Augmentation / diminution des ressources spéciales		10 427	4 407
Dividendes versés		(6 518)	(6 525)
Flux de trésorerie affectés aux activités de financement	_	17 909	(12 118)
Incidence des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités		0	0
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités		125 836	111 862
Liquidités et équivalents de liquidités en début d'exercice		(7 950)	(119 812)
Liquidités et équivalents de liquidités en fin de d'exercice	27	117 886	(7 950)

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

1. PRESENTATION DE LA BANQUE :

L'UNION BANCAIRE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE est une société anonyme au capital de 35 000 000 Dinars, créée en décembre 1961, conformément à la loi N° 67-51 du 7 décembre 1967 portant réglementation de la profession bancaire telle qu'abrogée par la loi n° 2001-65 du 10 juillet 2001 relative aux établissements de crédit.

L'UBCI est une banque de dépôt privée, filiale détenue à raison de 50% par la BDDI participation.

Le capital social(*) est divisé en 7.000.000 actions de 5 DT chacune, réparties comme suit :

ACTIONNAIRES	QUANTITE	POURCENTAGE
BDDI Participation	3 500 000	50,00 %
GROUPE BEN SEDRINE	592 539	8,47 %
GROUPE TAMARZISTE	507 437	7,25 %
GROUPE BOURICHA	316 480	4,52 %
HERITIERS ABDELLAH LACHHAB	214 155	3,06 %
GROUPE SELLAMI	125 379	1,79%
MED RACHED CHEBIL	113 417	1,62 %
CARTE ASSURANCES	110 835	1,58 %
ALI FEKIH	80 500	1,15 %
BOUADJA ABDERAHMANE	74 516	1,06 %
GROUPE RIAHI	72 334	1 ,03 %
MED FINANCES SICAF	60 200	0.86%
PERSONNES MORALES	364553	5.21%
PERSONNES PHYSIQUES	861223	12.3%
ACTIONS NON CREEES	6432	0.09%
TOTAL	7 000 000	100 %

2. REFERENTIEL D'ELABORATION ET DE PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie et notamment les normes comptables (NCT 21 à 25) relatives aux établissements bancaires applicables à partir du 1^{er} Janvier 1999.

3. METHODES COMPTABLES APPLIQUEES

LES ETATS FINANCIERS DE L'UBCI SONT ELABORES SUR LA BASE DE LA MESURE DES ELEMENTS DU PATRIMOINE AU COUT HISTORIQUE. LES PRINCIPES COMPTABLES LES PLUS SIGNIFICATIFS SE RESUMENT COMME SUIT :

(*) Cette structure correspond à celle annexée aux états financiers arrêtés au 31/12/2002. D'après les informations à la disposition du CMF les parts des Groupe Ben Sendrine, Tamarziste, Sellami et Riahi ne tiennent pas compte des transactions effectuées au cours de l'année 2003. Le CMF a invité l'UBCI à actualiser sa structure du Capital annexée aux notes aux états financiers.

3.1. COMPTABILISATION DES ENGAGEMENTS ET DES REVENUS Y AFFERENTS

Les engagements de la banque sont composés des rubriques suivantes :

- Portefeuille escompte.
- Comptes débiteurs de la clientèle.
- Crédits sur ressources spéciales.
- Autres crédits à la clientèle.
- Engagements par signature.

Comptabilisation des engagements hors bilan

Les engagements de financement sont portés en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure des déblocages des fonds pour la valeur nominale.

Comptabilisation des prêts auprès de la clientèle

Les crédits décaissés et les comptes courants débiteurs sont présentés déduction faite des intérêts et agios réservés et des provisions y afférentes.

Classification des engagements

Les engagements sont classés et provisionnés conformément aux dispositions de la Circulaire de la BCT n° 91-24. (modifiée par la Circulaire 99-04 du 19 mars 1999).

(i) Les actifs courants (Classe 0)

Sont considérés comme actifs courants, les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais, paraît assuré.

(ii) Les actifs à surveiller (Classe 1)

Ce sont les engagements dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais est encore assuré et qui sont détenus par des entreprises qui sont dans un secteur d'activité qui connaît des difficultés ou dont la situation financière se dégrade.

(iii) Les engagements douteux (ou actifs préoccupants) (Classe 2)

Ce sont tous les actifs dont la réalisation et le recouvrement intégral dans les délais est incertain et qui sont détenus sur des entreprises qui connaissent des difficultés financières ou autres pouvant mettre en cause leur validité et nécessitant la mise en œuvre de mesure de redressement.

Ces engagements englobent des actifs dont les retards de paiements des intérêts ou du principal sont supérieurs à 90 jours sans excéder 180 jours.

(iv) Les créances préoccupantes (Classe 3)

Ce sont tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement est menacé et qui sont détenus sur des entreprises dont la situation suggère un degré de perte éventuelle (ce sont des entreprises qui représentent avec plus de gravité les caractéristiques de la classe 2).

Ces engagements englobent des actifs dont les retards de paiements des intérêts ou du principal sont supérieurs à 180 jours sans excéder 360 jours.

(v) Les créances compromises (Classe 4)

Font partie de cette classe les créances pour lesquelles les retards de paiement sont supérieurs à 360 jours ainsi que les actifs restés en suspens pour un délai supérieur à 360 jours.

Provisions sur les engagements

Les provisions sont déterminées selon les taux prévus par la circulaire de la BCT après déduction des garanties considérées comme valables.

(i) Prise en compte des garanties

Les garanties qui ont été considérées comme juridiquement valables sont :

- ✓ les garanties reçues de l'Etat tunisien, des banques et des compagnies d'assurance, lorsqu'elles sont matérialisées;
- √ les garanties matérialisées par des instruments financiers;
- ✓ les hypothèques dûment enregistrées et portant sur des biens immatriculés à la conservation de la propriété foncière, réalisables dans un délai raisonnable;
- ✓ les promesses d'hypothèques portant sur des terrains acquis auprès de l'AFH, l'AFI ou l'AFT;
- ✓ les hypothèques maritimes dûment enregistrées.

(ii) Taux de provision

Les provisions sur engagements sont déterminées conformément aux normes prudentielles de division, de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire BCT n° 91-24, telle que modifiée par la circulaire BCT n° 99-04, qui définit les taux minimal de provisionnement de la manière suivante :

<u>Classe</u>	Taux de provision
1	0 %
2	20 %
3	50 %
4	100 %

Les taux de provisionnement par classe de risque sont appliqués au risque net non couvert, soit le montant de l'engagement déduction faite des agios réservés et de la valeur des garanties obtenues sous forme d'actifs financiers, d'immeubles hypothéqués, de garanties de l'Etat et des garanties des banques et assurances.

Comptabilisation des revenus sur prêts auprès de la clientèle

Les intérêts et produits assimilés ainsi que les commissions sont pris en compte en résultat de la période pour leurs montants rattachés à la dite période.

Les intérêts échus et non encore encaissés relatifs aux prêts classés parmi les "actifs incertains" (classe B2) ou parmi les "actifs préoccupants" (classe B3) ou parmi les "actifs compromis "(classe B4), au sens de la circulaire BCT n° 91-24, sont constatés en produits réservés et sont déduits du poste "Créances sur la clientèle". Ces intérêts sont pris en compte en résultat lors de leur encaissement effectif.

Les intérêts courus et non échus relatifs aux prêts classés parmi les "actifs courants" (classe A) parmi les "actifs nécessitant un suivi particulier" (classe B1), au sens de la circulaire BCT n°91-24, sont portés en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2. PORTEFEUILLE ENCAISSEMENT / COMPTES EXIGIBLES APRES ENCAISSEMENT

Les éléments détenus par la banque pour le compte de tiers, en attente d'encaissement, ne figurent pas dans les états financiers. La banque a opté pour leur traitement au sein de la comptabilité financière. Les comptes utilisés sont annulés pour les besoins de la présentation.

3.3. COMPTABILISATION DU PORTEFEUILLE - TITRES ET DES REVENUS Y AFFERENTS

Composition du portefeuille-titres

Le portefeuille titres est composé du portefeuille commercial et du portefeuille d'investissement.

- (i) <u>Le portefeuille-titres commercial</u>
- a) <u>titres de transaction</u> : Ce sont des titres qui se distinguent par leur courte durée de détention (inférieure à 3 mois) et par leur liquidité
- b) <u>titres de placement</u> : Ce sont les titres qui ne répondent pas aux critères retenus pour les titres de transaction ou d'investissement.
- (ii) <u>Le portefeuille d'investissement</u> :
- a) <u>Titres d'investissements</u>: Ce sont des titres acquis avec l'intention ferme de les détenir, en principe, jusqu'à leur échéance suite à une décision qui résulte généralement d'une politique propre au portefeuille titre d'investissement.

b) <u>Titres de participation</u>: Ce sont les parts dans les entreprises associées et les co-entreprises et parts dans les entreprises liées. Ce sont les titres dont la possession durable est estimée utile à l'activité de la Banque.

Comptabilisation et évaluation en date d'arrêté

Les titres sont comptabilisés à la date d'acquisition pour leur coût d'acquisition tous frais et charges exclus à l'exception des honoraires d'étude et de conseil engagés à l'occasion de l'acquisition de titres d'investissement, de participation ou de parts dans les entreprises associées et les co-entreprises et parts dans les entreprises liées :

Les participations souscrites et non libérées sont enregistrées en engagements hors bilan pour leur valeur d'émission.

A la date d'arrêté, il est procédé à l'évaluation des titres comme suit :

- <u>Les titres de transaction</u>: Ces titres sont évalués à la valeur de marché (le cours boursier moyen pondéré). La variation du cours consécutive à leur évaluation à la valeur de marché est portée en résultat.
- Les titres de placement: Ces titres sont valorisés pour chaque titre séparément à la valeur du marché pour les titres cotés et à la
 juste valeur pour les titres non cotés. Il ne peut y avoir de compensation entre les plus-values latentes de certains titres avec les
 pertes latentes sur d'autres titres.
 - La moins-value latente ressortant de la différence entre la valeur comptable et la valeur de marché donne lieu à la constitution de provision contrairement aux plus-values latentes qui ne sont pas constatées.
- <u>Les titres d'investissement</u> : le traitement des plus values latentes sur ces titres est le même que celui prévu pour les titres de placement. Les moins-values latentes ne font l'objet de provision que dans les deux cas suivant :
 - une forte probabilité que l'établissement ne conserve pas ces titres jusqu'à l'échéance.
 - l'existence de risques de défaillance de l'émetteur des titres.

Comptabilisation des revenus sur portefeuille-titres

Les intérêts sont comptabilisés en tenant compte de la séparation des exercices. Ainsi, les intérêts à recevoir sur les bons du Trésor souscrits sont constatés en résultat de la période.

Les dividendes sur les titres à revenu variable détenus par la banque sont pris en compte en résultat dès le moment où leur distribution a été officiellement approuvée

3.4. COMPTABILISATION DES INTERETS ENCOURUS ET CHARGES ASSIMILEES

Les intérêts encourus et charges assimilées sont pris en compte en résultat au fur et à mesure qu'ils sont courus. En revanche, les charges décaissées et relatives à des exercices futurs ne sont pas comptabilisées en tant que charges de l'exercice et sont portées au bilan de la banque en compte de régularisation actif.

3.5. COMPTABILISATION DES VALEURS IMMOBILISEES

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Elles sont amorties selon la méthode d'amortissement linéaire.

Les taux d'amortissement pratiqués se présentent comme suit :

Immeubles	5 %
Travaux	10 %
Coffres forts	5 %
Matériels roulants	20 %
Matériels informatiques	15 %
Logiciels informatiques	33 %
Logiciel ATLAS II	20 %
Immobilisations de faibles valeurs	100 %

Les dotations sur les acquisitions de l'exercice sont calculées, en respectant la règle du prorata-temporis.

3.6. CONVERSION DES OPÉRATIONS EN MONNAIES ÉTRANGÈRES

Les opérations en devises sont traitées séparément dans une comptabilité autonome au titre de chacune des devises concernées et sont converties dans la comptabilité en monnaie de référence sur la base du cours de change moyen interbancaire en date d'arrêté utilisé pour l'ensemble des opérations comptabilisées dans chaque devise au cours de cette période.

3.7. IMPÔTS SUR LES SOCIETES

Le résultat fiscal est déterminé en application des règles du droit commun. Toutefois, et conformément aux dispositions de la loi de finances pour la gestion 1999, la déduction des provisions pour créances douteuses et des provisions pour dépréciation des titres a été faite dans la limite de 75% du bénéfice imposable et ce pour les exercices allant de 2002 à 2006. Dans son article 39, la loi de Finances autorise les banques à déduire de l'assiette imposable relative à l'exercice 1999 et suivants, à concurrence de 100% les créances abandonnées en principal et intérêt détenues sur des entreprises en difficulté.

4. NOTES EXPLICATIVES

(Les chiffres sont exprimés en KDT : milliers de Dinars Tunisiens)

Note 1 : Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT

Le solde de cette rubrique a atteint au 31 décembre 2003 un montant de 33 116 KDT contre 34 842 KDT au 31 décembre 2002 et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/03</u>	<u>31/12/02</u>
Caisse	6 206	7 529
Comptes ordinaires BCT	26 905	27 290
Chèques Postaux	5	23
	33 116	34 842

Note 2 : Créances sur les établissements bancaires et financiers

Le solde de cette rubrique a atteint au 31 décembre 2003 un montant de 139 143 KDT contre 81 241 KDT au 31 décembre 2002 et se présente comme suit :

	<u>31/12/03</u>	<u>31/12/02</u>
Banque Centrale de Tunisie (1)	13 866	10 645
Banques de dépôts	38 537	2 044
Banques non-résidentes	69 564	41 766
Organismes financiers spécialisés	17 058	26 555
Créances rattachées aux comptes des établissements financiers et bancaires	118	231
	139 143	81 241

La ventilation des créances sur les établissements bancaires et financiers selon la durée résiduelle se présente comme suit :

	Jusqu'à 3 mois	Plus de 3 mois et moins d'1 an	Plus d'1 an et moins de 5 ans	Plus de 5 ans	Total
BCT	13 866	-	-	-	13 866
Banques de dépôts	38 537	-	-	-	38 537
Banques non-résidentes	69 564	-	-	-	69 564
Organismes financiers	1 730	3 263	12 065		17 058
* Entreprise liée : UTL	1 233	2 460	11 840		15 533
*Autres organismes financiers spécialisés	497	803	225	-	1 525
Créances rattachées	118	-	-	-	118
	123 815	3 263	12 065		139 143

(1) Cette rubrique enregistre les prêts ou placements de la banque, en Dinars ou en devises, dans le cadre des appels d'offres négatifs ou des ponctions de liquidité de la Banque Centrale de Tunisie.

Note 3 : Créances sur la clientèle

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2003 à un montant de 756 465 KDT contre 767 474 KDT au 31 décembre 2002 et se détaille comme suit :

		31/12/03	31/12/02
Portefeuille escompte	(1)	512 200	513 113
Comptes débiteurs de la clientèle	(2)	116 383	123 168
Crédits sur ressources spéciales	(3)	69 075	71 575
Autres crédits à la clientèle	(4)	156 680	150 904
Créances prises en charge par l'état *	(5)	-	-
Créances rattachées aux comptes de la clientèle		3 403	3 563
Total brut		857 741	862 323
Provisions sur crédits à la clientèle	(6)	(101 276)	(94 849)
Total net		756 465	767 474

* Il est à signaler qu'un reclassement a été opéré rétrospectivement conformément aux dispositions de la NC 11 relative aux modifications comptables sur la poste « créances à la clientèle ». Ce reclassement porte sur les créances prises en charges par l'Etat d'un montant de 2 419 KDT au 31 décembre 2003 contre 2 497 KDT au 31 décembre 2002. Ces créances ont été affectées à la rubrique « Autres actifs »

La ventilation des créances sur la clientèle selon la durée résiduelle se présente comme suit :

		Plus de 3 mois	Plus d'1 an		
	Jusqu'à 3 mois	et moins d'1 an	et moins de 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Portefeuille escompte	81 952	204 880	174 148	51 220	512 200
Comptes débiteurs de la	116 383				116 383
Crédits sur ressources spéciales	5 719	7 775	34 128	21 453	69 075
Autres crédits à la clientèle	150 711		5 969		156 680
Créances rattachées	3 403				3 403
	358 168	212 655	214 245	72 673	857 741

(1) Portefeuille escompte

Le portefeuille escompte enregistre l'ensemble des effets à l'escompte détenus par la banque et qui matérialisent des crédits qu'elle a octroyé à ses clients. Il s'agit des effets de transactions commerciales et des billets de mobilisation représentatifs notamment de crédits de financement de stocks, de crédits de démarrage, de préfinancements d'exportations, de crédits moyen et long terme, etc.

(2) Comptes débiteurs de la clientèle

Le solde de ce compte correspond aux comptes débiteurs des clients ordinaires (Autres que les classes II,III,IV).

(3) Crédits sur ressources spéciales

Ces crédits sont financés sur des fonds spéciaux d'origine budgétaire ou extérieure affectés à des opérations de financement spécifiques.

Les crédits impayés, douteux et litigieux ou en contentieux sont maintenus à la rubrique d'origine.

(4) Autres crédits à la clientèle

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2003 à 156 680 KDT contre un solde de 150 904 KDT au 31 décembre 2002 et s'analyse comme suit :

		<u>31/12/03</u>	<u>31/12/02</u>
Total créances douteuses	(i)	164 159	155 526
Valeurs impayées		6 848	7 266
Arrangement, rééchelonnements et consolidations		5 969	7 613
Avances sur comptes à terme et bons de caisse	(ii)	905	520
Agios réservés classe 2,3,4		(21 201)	(20 021)
		156 680	150 904

(i) Les créances douteuses nettes d'agios réservés se détaillent comme suit :

	<u>31/12/03</u>	31/12/02
Classe 2	10 765	5 427
Classe 3	26 178	8 611
Classe 4	106 015	121 468
	142 958	135 506

(ii) Ce sont des avances accordées à la clientèle autres que bancaires ou financières. Ces avances sont rémunérées par la perception d'au moins 15 jours d'intérêts calculés au taux appliqué au compte à terme ou au bon de caisse majoré d'un point de pourcentage. Cette avance est garantie par le nantissement du bon de caisse.

(6) Provisions sur crédits à la clientèle

La variation des provisions sur crédits à la clientèle s'analyse comme suit :

Provisions au 31 décembre 2002		94 849
Dotations		12 866
Reprises	(i)	6 439
Provisions au 31 décembre 2003		101 276
(i) La reprise de provision sur créances douteuses s'analyse comme suit:		
Reprise sur créances recouvrées		3 966
Reprises sur créances radiées		2 274
Reprise sur créances passées par pertes		199
		6 439

Note 4 : Portefeuille-titre commercial

Le solde de ce poste a atteint au 31 décembre 2003 un montant de 17 837 KDT contre 20 449 KDT au 31 décembre 2002 et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/03</u>	<u>31/12/02</u>
Titres de Placement a revenu variable	244	-
Bons de trésor assimilés BTA	2 866	4 634
Bons de trésor cessibles BTC	12 558	15 583
Autres obligations	2 000	
Créances rattachées au compte portefeuille titre commercial	169	232
	17 837	20 449

Note 5: Portefeuille d'investissement

La valeur du portefeuille d'investissement s'élève au 31 décembre 2003 à 28 821 KDT contre 2002 et s'analyse comme suit :

26 740 KDT au 31 décembre

	<u>31/12/03</u>	<u>31/12/02</u>
Titres de participation	7 250	7 146
Parts dans les entreprises liées	(i) 22 701	20 646
Total brut	29 951	27 792
Provision pour dépréciations de titres	(1 130)) (1 052)
Total Net	28 821	26 740

(i) Sont considérées comme entreprises liées, les sociétés sur lesquelles l'UBCI exerce le pouvoir de participer aux décisions sur les politiques financières et opérationnelles.

Note 6 : Valeurs immobilisées

Les valeurs immobilisées ont atteint 31 508 KDT au 31 décembre 2003 contre 32 015 KDT au 31 décembre 2002 et s'analysent comme suit :

	31/12/03	31/12/02
Valeurs brutes en début d'exercice	69 860	62 289
Acquisitions	5 910	7 926
Cessions	(63)	(344)
Valeurs brutes en fin de période	75 707	69 871
Amortissements	(44 136)	(37 753)
Provisions pour dépréciation	(63)	(103)
Valeurs nettes en fin de période	31 508	32 015

Note 7 : Autres actifs

Le solde de cette rubrique a atteint 25 980 KDT au 31 décembre 2003 contre 33 675 KDT au 31 décembre 2002 et se détaille comme suit:

		<u>31/12/03</u>	<u>31/12/02</u>
Débiteurs divers	(i)	18 095	23 944
Comptes de régularisation	(ii)	5 393	6 126
Comptes de Stock		16	13
Charges reportées		-	102
Siège, succursale et agences		57	503
Créances prises en charge par l'Etat		2 419	2 497
		25 980	33 185

(i) Le compte débiteurs divers est analysé comme suit :

	<u>31/12/03</u>	<u>31/12/02</u>
Prêts et avances au personnel	14 378	14 303
Dépôts et cautionnements constitués par la banque	208	199
Retenue à la source	2	33
Autres débiteurs divers	3 507	9 409
	18 095	23 944

(ii) Les comptes de régularisation s'analysent comme suit :

	<u>31/12/03</u>	<u>31/12/02</u>
Charges payées ou comptabilisées d'avance	2 308	2 455
Produits à recevoir	735	902
Débits à régulariser et divers	1 830	2 223
Compensation reçue	520	546
	5 393	6 126

Note 8 : Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers

Le solde de ce poste a atteint 44 173 KDT au 31 décembre 2003 contre 102 271 KDT au 31 décembre 2002 et se détaille comme suit:

		31/12/03	31/12/02
Banques de dépôt	(i)	3 058	55 078
Banques d'investissement		-	3 500
Banques non-résidentes	(ii)	34 155	34 782
Organismes financiers spécialisés	(iii)	2 073	9
Dettes rattachées aux prêts et emprunts interbancaires		104	74
Dépôts des compagnies d'assurances		4 783	8 828
		44 173	102 271

(i) Le solde de ce compte s'analyse comme suit :

	<u>31/12/03</u>	<u>31/12/02</u>
Banques de dépôt		
Comptes ordinaires	37	78
Emprunts au jour le jour et à terme	3 021	55 000
	3 058	55 078

(2) Le solde de ce compte s'analyse comme suit :

	31/12/03	31/12/02
Banques non-résidentes installées à l'étranger		
Comptes ordinaires	815	3 655
Emprunts au jour le jour et à terme	33 340	31 127
	34 155	34 782

(3) L'analyse de ce compte se présente comme suit :

	<u>31/12/03</u>	<u>31/12/02</u>
Organismes financiers spécialisés	<u></u>	
Comptes ordinaires	2 073	9
	2 073	9

Les dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers ont une durée résiduelle qui n'excède pas les 3 mois.

Note 9 : Dépôts et avoirs de la clientèle

Le solde de cette rubrique a atteint 695 491 KDT au 31 décembre 2003 contre un solde de 612 051 KDT au 31 décembre 2002. Il s'analyse comme suit :

		<u>31/12/03</u>	<u>31/12/02</u>
Comptes à vue	(i)	266 596	255 452
Comptes d'épargne	(ii)	218 290	205 376
CAT/BC et autres produits financiers	(iii)	146 793	109 236
Autres sommes dues à la clientèle		27 705	20 027
Certificats de dépôts et bons de trésor souscrits par la clientèle	(iv)	35 000	21 000
Dettes rattachées aux comptes de la clientèle		1 107	960
		695 491	612 051

La ventilation des dépôts et avoirs de la clientèle selon la durée résiduelle se présente comme suit :

	Jusqu'à 3 mois	Plus de 3 mois et moins d'1 an	Plus d'1 an et moins de 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Comptes à vue	266 596	-		-	266 596
Comptes d'épargne	218 290	-			218 290
CAT/BC et autres produits financiers	42 124	58 265	46 404	-	146 793
Autres sommes dues à la clientèle	27 705	-	-	-	27 705
Certificats de dépôts et bons de trésor souscrit par la clientèle	32 000		3 000	-	35 000
Dettes rattachées	1 107	-	-	-	1 107
	587 822	58 265	49 404	-	695 491

(i) Les comptes à vue sont analysés comme suit :

	<u>31/12/03</u>	<u>31/12/02</u>
Entreprises publiques	25 571	31 745
Autres clientèles commerciales	81 391	69 206
Comptes de non-résidents	62 452	60 078
Clients particuliers	97 182	94 423
	266 596	255 452

(ii) Les comptes d'épargne sont analysés ainsi :

		<u>31/12/03</u>	<u>31/12/02</u>
Comptes spéciaux d'épargne	(a)	182 685	172 165
Comptes d'épargne investissement		365	369
Comptes d'épargne logement		24 321	22 030
Autres	(b)	10 919	10 812
	· · -	218 290	205 376

- (a) Les comptes spéciaux d'épargne sont des comptes d'épargne ordinaires ouverts aux personnes physiques.
- (b) Il s'agit d'une multitude de comptes : Manager 2000, épargne emploi, épargne multi-projet, et épargne voyage.

(iii) Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

	<u>31/12/03</u>	<u>31/12/02</u>
Bons de caisse	77 485	73 912
Dépôts à terme	25 887	16 647
Placements en devises	43 421	18 677
	146 793	109 236

(iv) Les certificats de dépôts sont des titres de créance matérialisant des placements faits par les entreprises et autres organismes auprès de la banque. Les certificats de dépôt ont une durée minimale de 90 jours et maximale de 5 ans.

	<u>31/12/03</u>	<u>31/12/02</u>
Entreprises étatiques	30 500	16 500
Sociétés privées	4 500	4 000
Particuliers		500
	35 000	21 000

Note 10 : Emprunts et ressources spéciales

Le solde de cette rubrique a atteint 102 544 KDT au 31 décembre 2003 contre un solde de 95 031 KDT au 31 décembre 2002. Il s'analyse comme suit :

		31/12/03	31/12/02
Emprunt Obligataire		20 000	20 000
Emprunt Privée -CNSS		-	-
Ressources étatiques	(i)	7 426	7 712
Mobilisation créances	(ii)	562	562
Crédits partenariat	(iii)	28 842	19 963*
Crédit BIRD	(iv)	4 464	5 001*
Autres fonds extérieurs		40 610	38 239*
Dettes rattachées à des ressources spéciales		640	567
		102 544	92 044

^{*} Il est à signaler qu'un reclassement a été opéré rétrospectivement conformément aux dispositions de la NC 11 relative aux modifications comptables sur le poste « emprunts et ressources spéciales ». Ce reclassement porte sur les prélèvements effectués par la Banque Centrale de Tunisie au titre des échéances des ressources extérieures et dont les clients n'ont pas encore réglé leurs échéances. Ces règlements présentés au cours de l'exercice 2002 au niveau de la rubrique « autres actifs » ont été présentés au cours de l'exercice 2003 en déduction des ressources spéciales.

(i) Il s'agit des crédits FONAPRA, FOPRODI et FOSDA.

- (ii) Il s'agit des créances de la clientèle mobilisées sur la Libye conformément aux décisions des autorités monétaires.
- (iii) Il s'agit de l'encours des utilisations sur la ligne de crédit CFD et PROPARCO.
- (iv) Il s'agit de l'encours des utilisations sur la ligne de crédit BIRD.

Note 11: Autres postes de passif

Le solde de cette rubrique a atteint 37 707 KDT au 31 décembre 2003 contre un solde de 37 311 KDT au 31 décembre 2002. Il s'analyse comme suit :

		31/12/03	31/12/02
Provisions Comptes de régularisation	(1) (2)	6 832 8 106	5 896 8 196
Créditeurs divers	(2)	6 555	7 278
Comptes exigibles après encaissement Subvention d'investissement	(3)	16 108 106	15 802 139
		37 707	37 311

(1) Les provisions sont analysées comme suit :

	<u>31/12/03</u>	<u>31/12/02</u>
Provision en franchise d'impôt sur engagements par signature	3 437	3 581
Provisions pour risques et charges	1 898	1 452
Provisions pour charges de retraites	1 497	863
	6 832	5 896

(2) Le compte de régularisation s'analyse comme suit :

	<u>31/12/03</u>	<u>31/12/02</u>
Charges à payer	4 095	4 389
Produits perçus ou comptabilisés d'avance	2 039	1 778
Crédits à régulariser et divers	1 972	1 299
Compte d'ajustement devises	-	730
	8 106	8 196

(3) Le solde du compte s'analyse comme suit

	31/12/03	31/12/02
Comptes exigibles après encaissement	<i>79 055</i>	89 941
Portefeuille encaissement	(62 947)	74 139
	16 108	15 802

Note 12 : Capitaux propres

La variation de la situation nette se présente comme suit :

	31/12/02	Affectation du résultat (1)	<u>Autres</u> <u>variations</u>	<u>31/12/03</u>
<u>Capital</u>	35 000	-	-	35 000
Réserves et report à nouveau	106 248			106 848
Réserve légale Réserve extraordinaire Prime d'émission Réserve de réévaluation Réserve à régime spécial Report à nouveau Dividendes et tantièmes distribués	3 500 99 434 1 250 894 1 157 13	170 - - 440 (9) 6 520	620 - (620) (6 520)	3 500 100 224 1 250 894 976 : 4
Résultat de la période Situation nette	7 121 148 369	(7121) (6 520)	11 107 11 107	11 107 152 955

(1) Le résultat de l'exercice 2002 a été affecté conformément aux résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire du 18 juin 2003.

Note 13 : Cautions ,avals et autres garanties données

Le solde de cette rubrique totalise au 31 décembre 2003 un montant de 177 023 KDT contre un solde de 208 910 KDT au 31 décembre 2002 et se détaille comme suit :

En faveurs d'établissement bancaire et financiers	<u>31/12/03</u> 48 843	31/12/02 60 552
Entreprises liées : UTL	1 658	2 800
Engagements sur billet de trésorerie	5 000	
Autres	42 185	57 752
En faveur de la clientèle	128 180	148 358
Cautions fiscales	<u>6 789</u>	<u>5 694</u>
Cautions pour marchés	<u>50 256</u>	<u>49 110</u>

En devises En dinars	717 49 539	1 036 48 074
Cautions douanières	<u>21 025</u>	<u>43 574</u>
Cautions diverses En devises En dinars	39 199 15 391 23 808	42 134 13 028 29 106
Obligations cautionnées	<u>10 911</u>	<u>7 846</u>
	177 023	208 910

Note 14 : Crédits documentaires

Le solde de cette rubrique a atteint 61 430 KDT au 31 décembre 2003 contre un solde de 60 472 KDT au 31 décembre 2002. Ce solde se détaille comme suit :

Crédit documentaire en faveur des établissements financiers et bancaires	31/12/03 963	31/12/02 1 678
Crédit documentaire en faveur de la clientèle Ouverture de crédits documentaires Acceptation à payer liées au financement du commerce extérieur	60 467 36 721 23 746 61 430	58 794 41 258 17 536 60 472

Note 15 : Engagements de financement donnés

Ce sont les accords de financement et les ouvertures de lignes de crédit confirmées que la banque s'est engagée à mettre à la disposition d'autres établissements bancaires et financiers et d'agents économiques.

Au 31 décembre 2003, les engagements sur crédits à la clientèle totalisent 57 860 KDT.

Note 16: Engagements sur titres

Ce compte englobe les participations non libérées. Il se détaille comme suit :

<u>31/12/03</u>	<u>31/12/02</u>
9	9
7	7
3	3
312	-
331	19
	9 7 3 312

Note 17: Garanties reçues

Garanties reçues de l'état et des compagnies d'assurances	31/12/03 50 110	31/12/02 15 266
Garanties reçues des banques Garanties reçues des banques résidentes Garanties reçues des banques non-résidentes	52 880 1 080 51 800	70 981 1 240 69 741
Nantissement titres	3 790	<u>11 626</u>
Garanties reçues de la clientèle	186 248 293 028	435 971 533 844

Note 18 : Intérêts et revenus assimilés

Le solde de cette rubrique s'élève à 63 647 KDT au 31 décembre 2003 contre un solde de 72 944 KDT au 31 décembre 2002.

Ce poste s'analyse comme suit :

	<u>31/12/03</u>	<u>31/12/02</u>
Produits sur opérations de trésorerie et interbancaire	1 825	1 763
Produits sur opérations de crédit	56 078	64 607
Revenus assimilés	5 744	6 574
	63 647	72 944

Produits sur opérations de trésorerie et interbancaire

Les produits sur opérations de trésorerie et interbancaires se détaillent comme suit :

	<u>31/12/03</u>	<u>31/12/02</u>
Marché Monétaire au jour le jour	820	43
Marché Monétaire à terme	56	27
Placements en devises auprès des correspondants étrangers	389	1 012
Marché Monétaire en devises	545	650
Autres	15	31
	1 825	1 763

Produits sur opérations de crédit

Les produits sur opérations de crédit se présentent comme suit :

	<u>31/12/03</u>	31/12/02
Portefeuille effets (court, moyen et long terme)	36 916	43 212
Comptes courants débiteurs	13 657	16 650
Crédits sur ressources extérieures	4 655	4 189
Créances douteuses ou litigieuses	415	153
Crédits au personnel	435	403
	56 078	64 607

Revenus assimilés

Les revenus assimilés se détaillent comme suit :

	<u>31/12/03</u>	31/12/02
Avals, cautions et acceptations bancaires	2 150	2 189
Commissions de découverts	2 715	3 035
Commissions sur billets de trésorerie	218	83
Report-Déport	571	-
Autres Intérêts assimilés	90	1 267
	5 744	6 574

Note 19 : Commissions

Le solde de cette rubrique s'élève à 15 775 KDT au 31 décembre 2003 contre un solde de 13 715 KDT au 31 décembre 2003. Ce solde se détaille comme suit :

	<u>31/12/03</u>	31/12/02
Commission prélevées sur les opérations bancaires Commissions de tenue de compte	12 815 2 531	11 240 1 749
Autres commissions	429	726
	15 775	13 715

Note 20 : Gains sur portefeuille titres commercial et opérations financières

Le solde de cette rubrique s'élève à 5 127 KDT au 31 décembre 2003 contre un solde de 4 936 KDT au 31 décembre 2002. Ce solde s'analyse comme suit :

	31/12/03	31/12/02
Intérêts perçus sur bons de trésor		149
Intérêts servis sur cession de bons de trésor		(43)
Intérêts perçus sur BTC		
Intérêts perçus sur Bons de trésor à court terme	625	447
Intérêts perçus sur bons de trésor assimilés	402	390
Gains/opération BTA-BTC	240	105

+Value/cession titres	-	440
Bénéfice de change	7 406	8 476
Perte de change	(3 570)	(5 028)
Intérêts /emprunt obligataire	24	
•	5 127	4 936

Note 21: Revenus du portefeuille d'investissement

Ce poste totalise au 31 décembre 2003 un montant de 336 KDT contre 524 KDT au 31 décembre 2002 et correspond à des dividendes sur titres de participation.

Note 22 : Intérêts encourus et charges assimilées

Le solde de cette rubrique s'élève à 20 725 KDT au 31 décembre 2003 contre un solde de 26 668 KDT au 31 décembre 2002. Ce solde s'analyse comme suit :

		<u>31/12/03</u>	31/12/02
Charges sur opérations trésorerie et interbancaire Intérêts sur les dépôts de la clientèle Charges sur emprunts obligataires et budgétaires	(1)	1 430 14 908 4 153	5 113 17 016 4 138
Charges assimilées	_	234 20 725	401 26 668

(1) Le solde de ce compte s'analyse comme suit :

	<u>31/12/03</u>	<u>31/12/02</u>
Dépôts à vue	1 569	1 720
Bons de caisse et autres produits financiers	4 875	5 365
Comptes d'épargne	6 962	7 583
Certificats de dépôts	1 502	2 348
	14 908	17 016

Note 23 : Dotations aux provisions et résultats des corrections de valeurs sur créances hors bilan et passif

Le solde de cette rubrique s'élève à 9 847 KDT au 31 décembre 2003 contre un solde de 20 164 KDT au 31 décembre 2002. Ce solde s'analyse comme suit :

	<u>31/12/03</u>	<u>31/12/02</u>
Décote sur créance restructurée	42	-
Dotations aux provisions	14 252	24 745
Reprises de provisions	(6 888)	(7 725)
Pertes diverses sur créances irrécouvrables	198	102
Créances radiées	2 273	3 057
Récupération sur créances radiées	(30)	(15)
	9 847	20 164

Note 24 : Dotations aux provisions et résultats des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement :

Le solde de cette rubrique s'élève à 78 KDT au 31 décembre 2003 contre un solde de 16 KDT au 31 décembre 2002. Ce solde s'analyse comme suit :

	<u>31/12/03</u>	<u>31/12/02</u>
Dotations aux provisions	79	250
Reprises de provisions	(1)	(266)
	78	16

Note 25 : Charges générales d'exploitation

Le solde de cette rubrique s'élève à 11 340 KDT au 31 décembre 2003 contre un solde de 10 855 KDT au 31 décembre 2002. Ce solde s'analyse comme suit :

	31/12/03	31/12/02
long \$45 at taxon	440	407
Impôts et taxes	443	407
Travaux, fournitures et services extérieurs	4 585	4 327
Transport et déplacement	41	40
Frais divers de gestion	4 764	4 296
Charges sur opérations de leasing	42	55
Autres charges d'exploitation	1 465	1 730
	11 340	10 855

Note 26 : Solde en gain provenant des autres éléments ordinaires

Le solde de cette rubrique s'élève à 13 KDT au 31 décembre 2003 contre un solde de 174 KDT au 31 décembre 2002. Ce solde s'analyse comme suit :

	<u>31/12/03</u>	<u>31/12/02</u>
Plus value de cession d'immobilisations Moins value de cession d'immobilisations	13 (-)	178 (4)
	13	174

Note 27 : Liquidités et équivalents de liquidités

Au 31/12/03, les liquidités et équivalents de liquidités totalisent un montant de 117 886 KDT et se détaillent comme suit :

Rubrique	31/12/03	31/12/02
Caisse	6 222	7 542
Banque Centrale(comptes ordinaires)	26 905	27 290
Banques de dépôts (comptes ordinaires)	37	37
Banques non-résidentes (comptes ordinaires)	13 756	5 596
Banque Centrale (prêts au jour le jour et à terme)	13 866	10 645
Banques de dépôts (comptes au jour le jour et à terme)	38 500	0
Banques non-résidentes (prêts au jour le jour et à terme)	25 545	38 177
Banques non-résidentes installées à l'étranger (autres)	30 263	0
Chèques postaux	5	23
Banques de dépôt (comptes ordinaires)	(37)	(78)
Banques non-résidentes (comptes ordinaires)	(815)	(3 655)
Banque Centrale (emprunts au jour le jour)	0	(3 900)
Banques de dépôts (Emprunts au jour le jour et à terme)	(3 021)	(57 000)
Banques de développement	0	(1 500)
Banques non-résidentes (emprunts au jour le jour et à terme)	(33 340)	(31 127)
_	117 886	(7 950)

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS PROVISOIRES ARRETES AU 31 DECEMBRE 2003

En application des dispositions de l'article 21 de la loi n° 94-117du 14 Novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à un examen limité des états financiers provisoires de l'Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie couvrant la période du 1^{er} janvier au 31 Décembre 2003. Ces états relèvent de la responsabilité des organes de direction et d'Administration de la Banque. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité , d'exprimer notre conclusion sur ces états financiers .

Nous avons conduit cet examen en effectuant les diligences que nous avons estimées nécessaires selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences conduisant à une assurance, moins élevée que celle résultant d'un audit, que les états financiers provisoires ne comportent pas d'anomalies significatives. Un examen de cette nature ne comprend pas tous les contrôles propres à un audit, mais consiste à mettre en oeuvre des procédures analytiques et à obtenir des dirigeants et de toute personne compétente les informations que nous avons estimées nécessaires et nous n'exprimons pas, en conséquence, une opinion d'audit.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas eu connaissance ou relevé d'éléments pouvant affecter, de façon significative, la représentation fidèle des états financiers provisoires annexés au présent avis, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Le commissaire aux comptes Noureddine HAJJI Tunis, le 29 janvier 2004